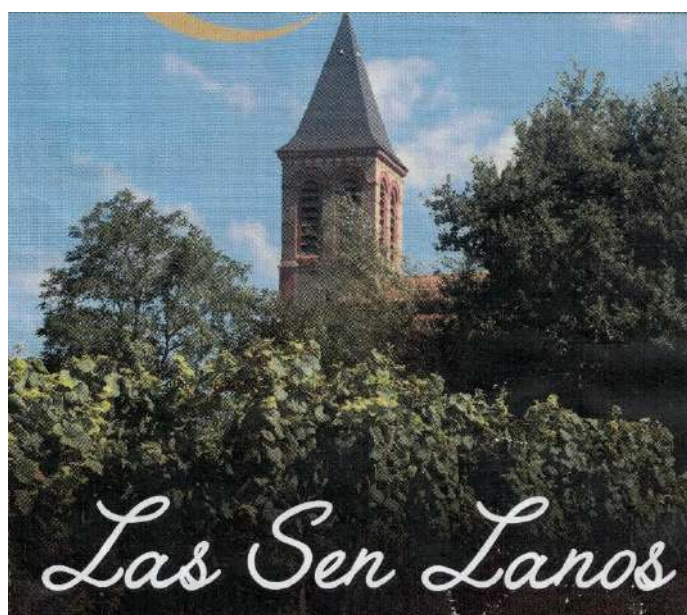


Commune de Saint-Lanne

LE BULLETIN 2020

octobre 2020





Les Maires de la Commune de Saint-Lanne

| | |
|-------------|-----------------------------|
| 1803 - 1816 | DOUSSEAU François |
| 1816 - 1830 | LABURTHE Joseph |
| 1830 - 1838 | DARTIGALONGUE Jean |
| 1838 - 1843 | POURTET Jacques |
| 1843 - 1848 | DARTIGALONGUE Jean-Baptiste |
| 1848 - 1852 | POURTET Jacques |
| 1852 - 1853 | DARTIGALONGUE Jean-Julien |
| 1853 - 1871 | DÉLOS Antoine Germain |
| 1871 - 1872 | DARRODES Jean |
| 1872 - 1874 | DUCASSE Vital |
| 1874 - 1884 | PLANTÉ Jean |
| 1884 - 1900 | BRUZON Jules |
| 1900 - 1900 | LAHILLE Julien |
| 1900 - 1912 | DUCASSE Julien |
| 1912 - 1925 | DUPOUY Marcel |
| 1925 - 1945 | LAHILLE Joseph |
| 1945 - 1977 | LASBATS Pierre |
| 1977 - 2001 | PONSAN Guy |
| 2001 - 2008 | COURTADE-SANCHEZ Danielle |
| 2008 - 2014 | DEFAY Jean-Pierre |
| 2014 - | SANTACREU Sandrine |

Le Mot du Maire

Bonjour à tous,

Depuis le 15 mars dernier, vous avez élu une nouvelle équipe municipale. Ce n'est que le 26 mai que Maire et adjoints ont pu être élus et prendre leurs fonctions. Nous vous remercions pour votre confiance. La nouvelle assemblée, en partie renouvelée, œuvrera pour continuer à améliorer et entretenir notre village avec le souci permanent de la gestion financière communale.

Depuis notre dernier bulletin, nous avons tous dû adapter notre façon de vivre, je veux bien sûr évoquer la période de confinement liée au Covid-19 et notre quotidien actuel car nous devons rester tous vigilants et mobilisés. Notre région a eu la chance d'être relativement épargnée, mais il faut espérer que cela perdurera. Je veux renouveler mes remerciements aux bénévoles grâce auxquelles nous avons pu distribuer rapidement des masques à l'ensemble des habitants ce qui nous a permis de nous protéger lors de nos déplacements indispensables. Cependant, la vie ne s'est pas arrêtée et nous avons dû gérer l'urgence avec les moyens disponibles pendant cette période compliquée.

La voirie a été la plus impactée suite aux fortes précipitations du printemps. Il a fallu agir vite pour rétablir les accès aux chemins de la Couette (en préservant le réseau d'eau potable qui dessert les habitations à l'ouest de la commune) et de Menjarres.

Côté bâtiments communaux, des travaux permettant des économies d'énergie ont été réalisés au foyer. Nous avons également prévu d'assainir le petit foyer (réfection de la toiture, drainage et ravalement) mais ces travaux ont été repoussés, toujours en raison de la pandémie.

Dernièrement, de gros travaux imprévus se sont imposés à nous. Les cloches sont à l'arrêt et des travaux très coûteux seront nécessaires. Côté voirie, le chemin de la Poutge se lézarde en plusieurs endroits. Des études approfondies sont en cours sur ces deux dossiers. Nous sommes mobilisés pour réaliser les travaux tout en espérant le maximum de financement. L'ensemble de ces points est développé dans le bulletin.

La municipalité souhaite rendre hommage à nos prédécesseurs élus qui ont œuvré pour que SAINT-LANNE soit le village que nous connaissons aujourd'hui. En leur mémoire, un Tableau des Maires sera prochainement installé dans la Salle du Conseil de la Mairie.

Au printemps, nous avons testé un dispositif d'information rapide par mail/sms. N'hésitez pas à consulter régulièrement notre site internet www.saint-lanne.fr

Les prochains mois seront encore compliqués à vivre. Soyons prudents. Soyez assurés que les élus sont à vos côtés pour vous permettre de traverser cette période. Nous sommes systématiquement en relation avec les services Préfectoraux, du Département, l'Agence Régionale de Santé... Nous avons accompagné au mieux les personnes isolées en les contactant régulièrement et en faisant leurs courses mais je sais que chacun a également apporté sa pierre à l'édifice selon ses moyens. Merci à tous pour cela. Un Merci particulier au personnel aidant, encadrant et soignant de notre commune.

Bonne lecture à tous. Prenez soin de vous.

Sandrine SANTACREU

Les Finances

Le Compte Administratif 2019

En séance ordinaire du 9 mars 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a arrêté les résultats définitifs suivants pour l'exercice 2019 :

| | |
|------------------------------|-----------------------|
| Excédent de fonctionnement : | + 134 977,06 € |
| Excédent d'investissement : | + 53 307,01 € |
| Soit un bilan de | + 188 284,07 € |

Rappel : Un crédit à court terme de 70 000 € a été remboursé début 2020.

Le Budget Primitif 2020

TTC en € arrondi

| <i>FUNCTIONNEMENT</i> | | | |
|-----------------------------|----------------|--|----------------|
| RECETTES | | DEPENSES | |
| Excédent 2019 | 134 977 | Charges à caractère général | 51 800 |
| Produits des services | 300 | Charges de gestion courante | 25 280 |
| Impôts et taxes | 48 176 | Charges financières | 5 000 |
| Dotations et Participations | 37 208 | Reversement de fiscalité | 16 238 |
| Revenus des loyers | 8 500 | Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement | 129 409 |
| Autres revenus financiers | 2 | Ecritures comptables (Amortissements) | 1 136 |
| | | Charges exceptionnelles | 300 |
| TOTAL | 229 163 | TOTAL | 229 163 |

| <i>INVESTISSEMENT</i> | | | |
|--|----------------|---|----------------|
| RECETTES | | DEPENSES | |
| Excédent 2019 | 53 307 | Capital de la dette | 79 960 |
| Subventions | 37 800 | (Dont prêt court terme de 70 000 € remboursé début 2020) | |
| Virement de la section fonctionnement | 129 409 | Renforcement réseau électrique | 5 000 |
| FCTVA | 20 000 | | |
| Cautions | 960 | Dépenses d'investissement – Travaux | 39 000 |
| Ecritures comptables (Amortissements) | 1 136 | Dépenses d'investissement – Travaux et Réserve | 118 652 |
| TOTAL | 242 612 | TOTAL | 242 612 |

La Fiscalité Directe Locale

Pour l'exercice 2020, le Conseil Municipal a maintenu les taux suivants :

la taxe foncière sur le bâti 8,62 %
 la taxe foncière sur le non bâti 27,44 %

Le taux pour la taxe d'habitation n'est plus à délibérer puisque l'Etat a figé le taux (10,90%) et compense les communes à hauteur du montant attendu en lieu et place des foyers exonérés (20 339 €).

Concrètement, ces taux permettent d'attendre un produit fiscal de 42 325 € sachant qu'il faudra restituer 15 226 € au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie de Ressources),

| | Bases prévisionnelles € | Taux Commune | Produit communal attendu € |
|-------------------------------|--|-------------------------|---|
| Taxe d'habitation | 186 060 | 10,90% | 20 339 |
| Taxe foncière bâti | 137 134 | 8,62% | 11 723 |
| Taxe foncière non bâti | 36 964 | 27,44% | 10 263 |
| TOTAL | | | 42 325 |

Notre commune reçoit également des allocations compensatrices au titre de divers allègements : taxe d'habitation et taxe foncière : 2 763 €.

Le total des ressources fiscales de la commune pour l'exercice 2020 s'élève donc à :

$$\begin{aligned}
 & 42\,325\,€ - 15\,226\,€ + 2\,763\,€ \\
 & = \\
 & \underline{\underline{29\,862\,€}}
 \end{aligned}$$

Le Nouveau Conseil Municipal (dans l'ordre du tableau)



Le Maire
Sandrine SANTACREU



Premier Adjoint
John BAMFORTH



Deuxième Adjoint
Philippe MAURINO

Les Conseillers



Francis
CAPMARTIN



Corinne
CIBIN



Bruno
FRANÇOIS



Danièle
BITOUN



Odile
CAYROLLE



Élisabeth
PASCUAL



Rodrick
HASELDEN



Jean-Louis
DETHIER

Le nouveau conseil municipal a été élu le 15 mars 2020. Le maire et les adjoints ont été élus par le conseil municipal en séance du 26 mai 2020.

Les Commissions Communales

(sous la présidence du Maire)

| | |
|---|--|
| <i>Lien Social :</i> | Danièle BITOUN (Resp.), Élisabeth PASCUAL, Odile CAYROLLE. |
| <i>Culture et Communication :</i> | John BAMFORTH (Resp.), Sandrine SANTACREU, (ensemble du conseil pour la conception et la relecture du Bulletin). |
| <i>Fleurissement :</i> | Jean-Louis DETHIER (Resp.), Rodrick HASELDEN. |
| <i>Bâtiments Communaux et Cimetière :</i> | John BAMFORTH (Resp.), Philippe MAURINO, Rodrick HASELDEN. |
| <i>Voirie :</i> | Philippe MAURINO (Resp.), Francis CAPMARTIN. |

Les Délégués des Commissions Externes

| Organismes | Délégué(e) titulaire | Délégué(e) suppléant(e) |
|--|--------------------------------------|--------------------------------|
| ComCom Adour Madiran | Sandrine SANTACREU | John BAMFORTH |
| Commission de contrôle des listes électorales | Rodrick HASELDEN | |
| SIAEP Castelnau RB (Eau) | Sandrine SANTACREU, Corinne CIBIN | John BAMFORTH |
| AGEDI (Logiciels administratifs) | Sandrine SANTACREU | |
| SDE 65 (Électricité) | Philippe MAURINO | Sandrine SANTACREU |
| ComCom (VAE Ramassage ordures et secrétariat) | Sandrine SANTACREU | John BAMFORTH |
| ComCom - RPI École | Danièle BITOUN | Sandrine SANTACREU |
| Correspondant Défense | Sandrine SANTACREU | |

L'Ancienne Mairie – Le Bilan Final

Dans le Bulletin de 2018 nous vous avons présenté un bilan provisoire des coûts de l'opération, qui consiste à assurer la survie du bâtiment patrimonial en créant deux appartements dans l'ancienne Mairie et une salle de réunion dans l'ancienne salle de classe.

En même temps, un assainissement conforme aux normes actuelles a été installé pour l'ensemble des bâtiments communaux (appartements, salle de réunion, foyer et Mairie).

Le coût provisoire de l'opération a été estimé en 2018 à 441 400 €. Le financement attendu était de 270 310 €, ce qui laisserait 171 090 € à la charge de la commune (financés par emprunt bancaire).

Ce bilan provisoire de 2018 a été établi de manière très prudente en estimant au maximum le montant des factures restant à recevoir et en réduisant les subventions au minimum espéré. Le coût des travaux est relativement proche du montant annoncé en 2018. Par contre, grâce à de nombreuses discussions avec le Trésor Public et les services de la Préfecture, la mairie a pu récupérer 23 806 € de TVA payée alors que ce montant nous avait été refusé lors de la présentation du dossier.

Donc le coût total de l'opération a été de 425 583 €. Nous avons ainsi réalisé une économie de 15 817 € sur le projet initial.

Le Coût Final

| DEPENSES | | | |
|---|--------------|----------------|-------------|
| DEPENSES AUXILIAIRES | € TTC | € TTC | |
| Architecte | | 33 826 | 8% |
| Bureau d'études, contrôles, publications, assurances, raccordements | | 22 849 | 5% |
| TRAVAUX | | | |
| 1ère tranche (clos et couvert) | | | |
| Gros œuvre | 153 928 | | |
| Charpente couverture et terrasse | 42 843 | | |
| Fenêtres et volets | 20 980 | | |
| Total 1ère tranche | | 217 751 | 51% |
| 2ème tranche (aménagement intérieur) | | | |
| Plomberie | 15 657 | | |
| Assainissement, raccordement réseaux, goudronnage... | 23 933 | | |
| Électricité | 29 246 | | |
| Isolation, cloisons... | 47 124 | | |
| Peintures, tapisserie, revêtement sols... | 29 297 | | |
| Menuiseries intérieures | 29 706 | | |
| Total 2ème tranche | | 174 963 | 41% |
| Récupération TVA | | -23 806 | -6% |
| Total de l'Opération | | 425 583 | 100% |

Le Financement

Comparatif du financement provisoire 2018 et le financement réel

| SOURCE DES FINANCEMENTS | Montant réel | | Pour mémoire : Prévu en 2018 | |
|-----------------------------------|----------------|-------------|---------------------------------|------|
| | € | % | € | % |
| Fonds Externes | | | | |
| Etat* | 114 066 | 27% | 102 000 | 23% |
| Département 65* | 111 623 | 26% | 105 810 | 24% |
| Région* | 41 857 | 10% | 30 000 | 7% |
| Enveloppes Parlementaires | 25 500 | 6% | 25 500 | 6% |
| Fonds de Concours COM-COM | 7 000 | 2% | 7 000 | 2% |
| Certificats d'Economie d'Energie† | 16 986 | 4% | 0 | 0% |
| | | | | |
| Total Financement Externe | 317 032 | 74% | 270 310 | 61% |
| | | | | |
| Fonds Propres | | | | |
| Crédit bancaire | 108 551 | 26% | 171 090 | 39% |
| | | | | |
| Total des Financements | 425 583 | 100% | 441 400 | 100% |
| | | | | |

* Certains financeurs imposent des critères stricts et ne subventionnent qu'une partie des travaux selon que le bâtiment est à usage locatif, ou public, et selon le type de travaux réalisés (isolation, assainissement...). Pour cette raison, certaines factures ne sont qu'en partie éligibles au financement.

La municipalité a donc justifié les travaux selon chaque financeur pour maximiser les subventions. Cela nous a permis d'optimiser les subventions et d'augmenter ainsi le financement prévu de 29 700 € par rapport au montant escompté en 2018, **soit un financement total des travaux de 74 % (317 032 €).**

† Nous avons dû attendre ce début d'année pour savoir que nous sommes éligibles pour recevoir des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Depuis 2005, l'État oblige les vendeurs d'énergie (électricité, gaz, fioul, carburants, réseau de chaleur) à réaliser des économies d'énergie eux-mêmes ou par le biais de leurs clients. Pour répondre à leurs obligations, les vendeurs d'énergie peuvent inciter les consommateurs à réaliser des travaux d'efficacité énergétique (isolation, changement de chaudière...) en leur versant une aide (argent, bons d'achat, etc.) ou en les accompagnant dans les démarches de rénovation (conseils, diagnostics, gestion d'un projet de rénovation énergétique...). Dans les deux cas, ces actions permettent de générer des « certificats d'économies d'énergie » faisant la preuve des économies d'énergie réalisées.

Dans ce cadre-là, nous avons pu percevoir la somme non négligeable et inespérée de 16 986 €.

Les Fonds Propres

Le montant restant à charge de la commune a donc pu être réduit à 108 551 €, soit 26% du total.

En 2018, à la fin des travaux, nous prévoyons un reste à charge de la commune de 171 090 €, et deux emprunts avaient été souscrits pour un montant total de 160 000 €. Après avoir interrogé les banques en vue de rembourser le surplus par anticipation, nous avons constaté que les frais engendrés pour ce remboursement sont quasi-équivalents aux intérêts économisés. Donc le surplus des emprunts de 51 449 € sera retenu en réserve pour :

- payer les échéances sur la dette dans les années à venir (nous vous rappelons que les échéances annuelles s'élèvent à 11 691 €, et seront couvertes en principe par les rentrées de loyer des deux appartements de 11 520 € par an si en location continue) ;
- constituer une réserve pour des travaux urgents et nécessaires dans la commune. La mairie souhaite maximiser les subventions et dotations avec le souci que ces dernières risquent d'être moins généreuses dans les années à venir.

Conclusion

Nous considérons que le sauvetage de cet édifice a été couronné de succès. Le bâtiment n'est plus en danger. C'est un élément majeur de notre patrimoine communal, symbole de l'histoire de notre village. Nous sommes pleinement satisfaits d'avoir pu réaliser cette opération qui nous permet d'accueillir deux familles dans de bonnes conditions avec un loyer modéré (convention avec le Conseil Départemental) et de bénéficier d'une salle de réunion parfaitement isolée, lumineuse, et qui rappelle tant de souvenirs aux anciens écoliers !

Cette opération, dont les études ont commencé sous le mandat de Jean-Pierre DEFAY, a été longue, principalement en raison des délais pour obtenir le maximum de subventions, mais elle a pu être accomplie sans grever les finances de la commune. En plus de deux appartements qui sont une source de revenus pour la commune, nous avons maintenant une salle de réunion et l'assainissement de l'ensemble des bâtiments communaux a été mis aux normes.

Merci à nos financeurs :

- l'Etat et la Préfecture du 65
- le Conseil Départemental du 65
- la Région Occitanie
- la Communauté de Communes Adour Madiran
- le Pays du Val d'Adour pour l'obtention des CEE
- notre députée Jeanine DUBIÉ
- notre regretté Sénateur François FORTASSIN
- notre ancienne Sénatrice Josette DURRIEU

Un merci particulier à M. Christian BOYRIE, technicien de la DDT 65, pour son assistance technique et administrative indispensable et à M. Frédéric AZAM, conseiller aux décideurs locaux de la DDFIP, pour ses conseils avisés en matière budgétaire.

Recueil des décisions du Conseil Municipal

Sont présentées dans ce recueil les décisions du conseil municipal prises depuis l'édition du Bulletin 2019.

Les principales décisions prises sont présentées en termes simplifiés ; seuls les procès-verbaux des séances, disponibles sur saint-lanne.fr/le-conseil-municipal/deliberations/ ou sur demande à la mairie, ont effet juridique.

Séance du 22 octobre 2019

- *Travaux d'investissement prévisionnels* : Le Conseil Municipal envisage divers travaux d'entretien sur les bâtiments communaux :
 - Réfection de la toiture du petit foyer
 - Drainage côté ouest du petit foyer pour l'assainir
 - Nettoyage des façades du foyer
 Des devis seront demandés.
- *Recensement de la population* : Le recensement de la population se déroulera sur notre commune du 16 janvier au 15 février 2020. Les habitants ont été informés lors de la diffusion du bulletin municipal 2019. Suite au dépôt de candidature pour le recrutement de l'agent recenseur, Sandrine Granget-Peyret, notre secrétaire de mairie, effectuera le recensement. Le Conseil fixe le montant de l'indemnité à 350 € net.
- *Réseau électrique* : Suite à un problème de hauteur de ligne sur le poste Magenc (limite de Cannel), la commune demande au Syndicat Départemental d'Energies d'étudier ce problème.
- Le Syndicat Mixte de l'Adour et ses Affluents nous informe que le Saget sera nettoyé cette fin d'année. Les riverains sont conviés à une réunion d'information.

Séance du 12 décembre 2019

- *Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées* : La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de réajuster, si nécessaire, le montant des charges transférées entre les communes de la Communauté des Communes Adour Madiran. Ces réajustements doivent être approuvés par le conseil municipal de chaque commune. Suite à la fermeture de l'école de Montaner, la CLECT a dû procéder à une réévaluation des charges en conséquence de l'intégration de Montaner dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal Siarrouy / Talazac / Tarasteix. Le conseil approuve le réajustement de ces charges, qui n'ont aucun effet sur Saint-Lanne.
- *Achat d'un défibrillateur* : Le conseil acte l'achat d'un défibrillateur qui sera installé à l'entrée de la Mairie. Une formation sera proposée par les pompiers de Riscle.

- *Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)* : un article séparé est dédié à ce sujet – voir page 22.

Séance du 9 mars 2020

- *Compte de Gestion, Compte Administratif, Affectation du Résultat* : Le résultat de clôture de l'exercice 2019 se décompose ainsi :

| | |
|----------------|----------------------|
| Fonctionnement | +134 977,06 € |
| Investissement | + 53 307,01 € |
| | ----- |
| | +188 284,07 € |

Rappel : un crédit à court terme de 70 000 € doit être remboursé début 2020. En l'absence du maire, le conseil approuve le compte administratif à l'unanimité (Voir plus de détails page 4).

- *Demande de subvention pour les travaux d'investissement* : Le Conseil Municipal décide de demander des aides financières auprès des instances Préfectorales, Départementales et Communautaires pour :
 - Des travaux de menuiseries dans le foyer (1 050 € HT)
 - Le ravalement de la façade du foyer (5 120 €)
 - La pose d'un drain pour assainir le petit foyer (2 540 €)
 - La réfection de la couverture du petit foyer (4 705 €)
 La suite réservée à ces devis sera fonction des subventions obtenues.
- L'entreprise Molonguet a effectué l'isolation du portail et la pose d'une porte à la place des rideaux à l'entrée du foyer, Ces travaux permettront des économies d'énergies. Ces travaux sont financés à 60 % par le Conseil Départemental.

Séance du 26 mai 2020

Première réunion du conseil élu le 15 mars 2020.

- *Election du maire et des adjoints* :
Sont élus par bulletin secret :
Maire : Sandrine SANTACREU
Premier Adjoint : John BAMFORTH
Deuxième Adjoint : Philippe MAURINO
- *Désignation des délégués dans les différentes commissions* : Voir article page 7.
- *Versement des subventions aux associations* : Compte-tenu de l'annulation de nombreuses manifestations pour cette année en raison du Covid-19, le Conseil décide de ne pas attribuer de subvention systématique aux associations communales. L'assemblée étudiera ponctuellement les dossiers en cours d'année, en fonction des manifestations qui pourront se dérouler.

- *Voirie* : plusieurs dépenses imprévues, causées en partie par les fortes intempéries ce printemps :
 - Au Chemin de la Couette
 - Au Chemin de la Gaidelère
 - Au Chemin de Menjarres

Passage d'épareuse et banquetteuse sur les voies rurales et communales :

Chaque année, la Communauté de Communes finance un passage de banquetteuse et un passage d'épareuse sur les voies goudronnées, ainsi qu'un passage d'épareuse sur les chemins ruraux. Le 28 avril, en réunion des Maires, le Président de la Communauté de Communes nous a informé que les finances de la Communauté de Communes ne permettaient pas de financer cette dépense car, la crise du Covid-19, a, entre autres, engendré une baisse des recettes significative et des dépenses imprévues. Aussi, le Président Ré a demandé, de façon exceptionnelle et au titre de la solidarité, de financer tout ou partie des travaux de débroussaillage pour l'année 2020. La municipalité a proposé de prendre en charge le passage de la banquetteuse sur les voies goudronnée et l'épareuse sur les chemins ruraux ce qui correspondrait à la moitié de la dépense annuelle. La Communauté de Communes a donné son accord.

- Fonds d'Aménagement Rural : le Conseil Départemental financera les travaux prévus à hauteur de 60 %, soit environ 9 000 € pour 15 000 € de travaux prévus (toiture et drainage du petit foyer, nettoyage de la façade ouest du foyer et menuiserie). Un dossier complémentaire sera déposé pour financer les travaux de voirie imprévus. Nous attendons également la décision de la Préfecture pour une subvention DETR.
- Le Conseil Municipal, reconnaissant, décide d'attribuer à Sandrine GRANGET-PEYRET, notre secrétaire, la prime « COVID » défiscalisée autorisée par le gouvernement dans le cadre du surcroît de travail engendré par la crise du coronavirus. En cette période compliquée, Sandrine a toujours été présente pour permettre le bon fonctionnement des services. Le montant proratisé est de 130 €. Il lui sera versé par son employeur, la communauté de communes, qui nous refacturera le montant.

Séance du 23 juin 2020

- *Vote des taux des taxes communales pour 2020* : Les taux de taxes 2019 sont maintenus (voir article page 5).
- *Attribution des subventions* : Le conseil décide de verser les subventions suivantes pour l'année 2020 en maintenant les mêmes montants qu'en 2019 :
 - La Louveterie 65 : 50 €
 - L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Riscle : 100 €

Concernant les autres associations (Comité des Fêtes, La Chasse, Peleyre et Autour du Saget) l'assemblée maintien sa décision d'étudier les dossiers en

cours de l'année en fonction des manifestations qui pourront se dérouler sur la commune.

- *Vote des Indemnités du Maire et des Adjoints* : L'article 92 de la loi 2019-1461 définit les montants des indemnités pouvant être octroyés aux maires et adjoints. En même temps, la dotation Élu Local passe de 3 030 € à 6 066 € et impose d'office une indemnité aux maires des petites communes de 25.5% de l'indice brut de la fonction publique (soit actuellement 991,80 € bruts par mois). Cette indemnité ne peut être réduite que par décision du conseil municipal sur demande du Maire.
Le conseil vote les indemnités des adjoints, soit 4% pour le premier adjoint (taux maintenu depuis le précédent conseil) et 2% pour le deuxième adjoint. Vu que ces taux augmenteraient la charge des indemnités supportées par la commune de 680 € par an (net de l'augmentation de la dotation Élu Local), Mme le Maire demande à l'assemblée de réduire son indemnité à 24% pour ne pas impacter les finances de la commune, ce qu'acte l'assemblée.
- *Vote du Budget Primitif 2020* : Le budget primitif 2020 est adopté à l'unanimité.

Séance du 22 septembre 2020

- *Subventions aux Associations* : Le Conseil Municipal a pris la décision d'étudier les dossiers de demandes de subventions ponctuellement suite à l'interruption des activités associatives en raison du Covid-19 (voir séance du 26 mai 2020) pour les associations qui organisent des manifestations dans la commune. L'association Peleyre (dont le siège est dorénavant à Maubourguet) a présenté une demande de subvention. Cette année elle a organisé une manifestation dont la majeure partie s'est déroulée à Maubourguet et Madiran, avec une exposition à la galerie Peleyre.
Le conseil décide avec 7 voix pour, de maintenir la subvention versée en 2019, à savoir 100 €.
Il fait cependant remarquer que certaines affiches et des panneaux apposés en bord de route mentionnent les noms ou blason de Madiran et Maubourguet. Il regrette que la commune de Saint-Lanne, où se situe la galerie Peleyre, ne soit pas systématiquement identifiée au même titre que les autres communes, sachant que la municipalité a toujours soutenu financièrement l'association.
Le Conseil demande à Mme le Maire d'en faire part à l'association.
- *École Madiran / Castelnau-Rivière-Basse* : Le conseil approuve le maintien des classes sur les deux sites (article page 23).

La Vie à Saint-Lanne

Les Cloches

Vous avez sûrement remarqué que les cloches ne sonnent plus l'angelus depuis plusieurs semaines. Ce symbole de notre patrimoine est actuellement en panne.



Nous avons interpellé l'entreprise Laumailé, spécialiste dans l'installation et entretien des systèmes campanaires et qui assure la maintenance des cloches depuis plusieurs années.

D'après une première étude, il semble que le beffroi (charpente qui supporte les cloches au sein de la tour) s'est couché ou a vrillé et il en résulte qu'une des cloches s'est posée contre la charpente. Le marteau de frappe est collé à l'airain de la cloche. Il va falloir pourtant vérifier que la structure de la tour n'est pas fragilisée.

Les cloches ne peuvent donc plus sonner, sauf le glas et l'angelus sur une seule cloche. Pour l'instant la volée lors des baptêmes et mariages n'est pas possible.

La Mairie attend une expertise plus approfondie et des devis pour les travaux éventuels afin de pouvoir envisager une rénovation. Le financement sera étudié afin de limiter le reste à charge de la commune.

Tintement collé à la cloche →



↑ *Vue générale du beffroi d'en bas*

Cloche posée contre la charpente du beffroi →



La Voirie

Des travaux urgents au printemps :

- **Au chemin de la Couette**, il a fallu refaire le pont en limite avec Madiran qui s'écroulait sur un côté. Le réseau d'adduction d'eau potable passait à cet endroit. Véolia a profité des travaux pour déplacer la canalisation et a fait le raccordement à la canalisation récente à proximité. Les travaux ont été réalisés par Aquitaine Transports.



- **Au chemin de la Gaidelère**, côté Bergons, après plusieurs inondations dans les parcelles avoisinantes, un débroussaillage et un curage nécessaires ont été effectués par l'entreprise Lajus-Lartigue.

- **Au chemin de Menjarres**, suite aux exceptionnelles précipitations du printemps, le chemin a été très fortement dégradé, nécessitant d'importants travaux afin de le rendre rapidement de nouveau carrossable. En effet, une partie du revêtement ayant été emporté, nous avons dû dans l'urgence faire appel à l'entreprise Aquitaine Transports pour réparer les dégâts occasionnés. Malgré des travaux qui avaient été déjà effectués il y a plus de dix ans au même endroit, et qui jusqu'à présent s'avéraient suffisants, nous avons dû rajouter des buses d'un diamètre supérieur. Jusqu'à présent celles-ci étaient de diamètre de 300 et nous en avons rajouté 4 de 800 afin que, dans l'avenir, le chemin soit préservé en cas de futures fortes précipitations. En complément, les fossés adjacents ont été curés, des têtes de pont en béton ont été coulés à chaque entrée et sortie du pont, et un enrochement a été procédé, afin d'éviter une érosion du terre à la sortie de la canalisation. Il est évident que nous constatons chez nous aussi le changement du climat avec ses excès, et il est difficile d'en prévoir toutes ses évolutions. Souhaitons que, dans l'avenir, le problème soit résolu, le chemin de Menjarres étant un chemin très fréquenté, soit pour le travail soit pour le loisir.



Nous remercions Jean POUMADÈRE qui nous a permis d'effectuer ces travaux nécessaires en installant une partie du busage dans l'angle de sa parcelle.

Les travaux à faire

- **Au chemin de la Poutge** : Depuis plusieurs semaines, la partie du chemin depuis la route d'Aydie se fissure en plusieurs endroits. Ce chemin relevant de la compétence communautaire, le technicien voirie de la Com-Com étudie l'origine du problème et les solutions à envisager.



- **La Signalétique** : Lors du dernier conseil municipal et en vue d'améliorer la sécurité routière dans le village, les élus ont décidé d'aménager certains croisements en instaurant des « stop » ou « cédez le passage ». Pour financer ces aménagements, un dossier a été déposé au titre des amendes de polices auprès du Conseil Départemental.



Les Réseaux téléphoniques

Au mois de juin, un pylône téléphonique a été percuté route du Bergons. Le fil est décroché en plein virage. Nous l'avons « temporairement » écarté de la route mais, malgré plusieurs conversations avec les services d'Orange, la date de résolution est sans cesse repoussée.



Nous rencontrons également de gros problèmes de connexion avec nos téléphones portables (réseau Orange) alors que le réseau fonctionnait à peu près jusqu'au début de l'année, et il en est de même avec la connexion internet qui est parfois très lente voire inexistante. Cette situation met chacun en difficultés voir en danger concernant le réseau mobile s'il est indisponible en cas d'urgence.

Nous avons contacté Orange à de multiples reprises. Aucune solution n'ayant été trouvée à ce jour, et sans réponse du directeur régional qui est en relation avec les collectivités locales, nous avons demandé l'appui de Maryse CARRERE, sénatrice, qui nous a permis d'entrer en contact avec le directeur régional. Une étude approfondie de la situation de notre commune est actuellement en cours. Nous espérons une amélioration rapide de ces réseaux.

Cependant, afin que les services d'Orange prennent parfaitement la mesure des problèmes rencontrés par les usagers, ils souhaitent que les abonnés ayant des difficultés (mobiles ou internet) les contactent directement en téléphonant au 3900. Alors n'hésitez pas à les contacter car plus ils recevront d'appels et plus ils prendront conscience du problème !

La Fibre

Le réseau internet à haut-débit s'approche à Saint-Lanne. Vous avez peut-être remarqué un technicien actif dans la commune qui repère les poteaux aptes à porter les fils du nouveau réseau fibre. Ceci est une première étape des travaux qui nous espérons vont bientôt aboutir à une connexion haut-débit digne du nom pour toute la commune.

Au Foyer

Les travaux accomplis



Ce début d'année, l'entreprise Molonguet a isolé le grand portail en fer du foyer. Les rideaux de l'entrée ont également été remplacés par une porte en bois, vitrée sur sa partie haute. Ces travaux permettront des économies d'énergie certaines.

Les travaux à faire

Les travaux envisagés pour 2020 au petit foyer ont été retardés par le COVID, et sont maintenant programmés pour le premier semestre de 2021.

La toiture du petit foyer, en tôles, est très vieillissante et il y a des infiltrations récurrentes qui entraînent une humidité quasi-permanente dans le bâtiment qui sert actuellement de local technique.

Le Conseil souhaite donc réhabiliter ce local en remplaçant la toiture et en drainant les abords sur le côté ouest. Pour finaliser, nous souhaitons ravaler la façade de l'ensemble petit-foyer/foyer afin d'harmoniser le bloc des bâtiments communaux rénovés.

Nous avons eu l'agréable surprise d'obtenir 80 % de subventions (Département et Préfecture) pour la réalisation de ces travaux.



Le Réseau électrique et l'éclairage

Les travaux accomplis



Éclairage public : Les ampoules de l'éclairage public ont été changées par un dispositif à LED afin de réaliser des économies d'énergie. Ces travaux sont exceptionnellement financés à 80 % par le SDE65. Nous avons saisi cette opportunité.



Transformateur de la Croix de Larroque : Fin 2019, plusieurs coupures électriques intempestives ont perturbé le quotidien des habitants de la route de Cannet et de la Croix de Larroque. Il aura fallu plusieurs déplacements d'ENEDIS et l'intervention des autorités pour que le transformateur soit remplacé dans l'urgence. Le problème a été immédiatement résolu.

Les travaux à faire

Le Conseil a été alerté sur des problèmes de hauteur de câble électrique dans la parcelle de M. LANNUX située à proximité du poste Magenc (limite de Cannet).

Après vérification par ENEDIS et le Syndicat Départemental d'Energies (SDE), il convient d'intervenir dès que possible.

Plusieurs projets sont à l'étude afin de sécuriser l'ensemble du réseau relié à ce poste. Les travaux seront financés, en partie, par le SDE. Le Conseil devra délibérer sur ce projet lorsque les études seront finalisées par le Syndicat.



Un défibrillateur au cœur du village

Bien que la loi n'impose de s'équiper qu'en 2021, la municipalité a fait le choix d'installer dès maintenant un défibrillateur automatique au cœur du village.

Situé à l'entrée de la Mairie, à proximité du foyer, il est accessible en permanence dans un boîtier sécurisé, sous alarme.

Cet achat a été possible grâce au soutien financier du Conseil Départemental 65 et à GROUPAMA (assureur de la commune).

En parallèle, les Saint-Lannais volontaires ont pu s'inscrire à une formation aux gestes de 1ers secours et à l'utilisation du défibrillateur qui sera dispensée par les pompiers de Riscle. Cette formation est retardée en raison du COVID mais est indispensable pour savoir se servir du défibrillateur en confiance. Les pompiers de Riscle nous informent que la date pour la formation aux premiers secours n'est pas encore arrêtée. Nous vous tiendrons informés

Les élus remercient les financeurs et les volontaires pour leur dévouement.



Jean-Luc IMBERTI, Président de la Caisse Locale de GROUPAMA, remet le chèque à Sandrine SANTACREU (Maire) et John BAMFORTH (1er adjoint).

Remerciements

Le Conseil Municipal remercie Barbara et John ADAMS qui ont gentiment proposé leur aide pour l'entretien des espaces publics communaux.



Merci à Jacques BUSIPELLI qui nous a libéré d'un danger en éliminant un nid de frelons asiatiques au cimetière.



Merci à Alain BRUMONT pour ses travaux de remise en état du chemin rural du Mas de Peyrau.

Distribution des masques/ COVID :

Notre commune a été une des premières du Département à doter les habitants en masques réutilisables ! Et tout ceci grâce aux bénévoles de la commune ! Un immense merci à Amandine, Barbara, Eva, Gillian, Jacky, Marie-Annyck, Odile et Yolande !

Nous avons été très touchés par les nombreux remerciements reçus par mails, sms et téléphone que nous avons transmis à nos bénévoles sans qui rien n'aurait été possible.

Le Conseil remercie l'ensemble des Saint-Lannais qui ont su respecter le confinement et les gestes barrières. Rien n'est encore gagné, restons vigilants et mobilisés. Nous exprimons notre soutien et notre reconnaissance au personnel soignant, aux aides à domicile, ainsi qu'à l'ensemble des personnes qui ont assuré la continuité des services dans tous les domaines lors du confinement afin de nous permettre à tous de passer ce moment compliqué dans les meilleures conditions possibles.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Depuis mars 2018, la Communauté de Communes et le bureau d'études CITADIA procèdent à l'élaboration du futur PLUi qui sera applicable sur l'ensemble de notre territoire communautaire.

Le Conseil a examiné la dernière proposition de zonage du projet de PLUi pour la commune en réunion de travail le 22 octobre 2019. Le projet a été arrêté en conseil communautaire le 17 décembre 2019.

Le Conseil Municipal est conscient qu'il est impératif de gérer efficacement l'espace, notamment agricole en préservant les terres cultivées. Cependant, nous maintenons que notre commune n'est absolument pas consommatrice de foncier puisque rares sont les permis de construire déposés au cours des dernières années. Plusieurs maisons anciennes se sont rénovées, privilégiant ainsi la conservation du bâti existant.

Notre village possède une particularité, il s'agit d'un « village-rue » urbanisé sur un seul côté, en fonction de la topographie, et nous possédons de nombreux quartiers : Menjarres, Route de Cannet, Parc des Nègres, Pénas, le Luc, le Carchet, le Bidos, Route de Viella... à chaque fois, ces quartiers sont constitués de plusieurs maisons. Les réseaux d'eau, électricité et téléphone sont présents et pourraient supporter quelques constructions supplémentaires.

Notre commune est très isolée des centre-bourgs et des services et il est compliqué pour nous d'attirer des familles pour venir vivre dans notre village typique, rural, où il fait bon vivre, mais où malheureusement le travail et les services administratifs, santé...font défauts.

La municipalité fait en parallèle des travaux d'aménagement du village pour embellir notre cœur de village et rénover le patrimoine communal.

Aussi, après de nombreuses réunions de travail avec le bureau d'étude chargé d'élaborer le PLUi et nos sollicitations pour faire reconnaître certains quartiers et terrains à urbaniser mais sans succès, il nous est inconcevable de cautionner que certaines demandes de permis de construire seront refusées, alors même que les réseaux le permettent et cela, sans impacter grandement le foncier agricole.

Aussi, en Conseil Municipal du 12 décembre 2019, les élus ont délibéré et à l'unanimité :

- 1) Ont désapprouvé le zonage établi dans le projet de PLUi.
- 2) Ont demandé à ce que les terrains ayant déjà bénéficié d'autorisation d'urbanisme (CU et PC) restent constructibles.
- 3) Se sont engagés à ce que les terrains utilisés pour les constructions nouvelles présentent peu d'intérêt pour l'agriculture.
- 4) Ont demandé de la souplesse dans le zonage afin qu'il puisse être élargi à toute parcelle située dans les quartiers correctement desservis en voirie, eau, électricité et téléphone,
- 5) Se sont engagés afin de pouvoir accueillir de nouvelles familles et de préserver un avenir favorable à notre commune, à ce que toute construction nouvelle soit validée par une délibération du Conseil Municipal.

Cette délibération a été transmise à la Communauté de Communes.

En Conseil Communautaire du 19 décembre 2019, la Commune a, par conséquent, voté contre le projet du PLUi pour les mêmes raisons. Ce projet a été adopté à 68 voix Pour, 2 Contre (dont Saint-Lanne) et 17 abstentions.

En raison de la crise sanitaire, l'enquête publique (initialement prévue début 2020) devrait se tenir dans chaque commune début 2021. Vous en serez informés.

Nous vous rappelons qu'un registre est disponible en Mairie pour recueillir vos remarques.

Le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Madiran / Castelnau-Rivière-Basse

Lors du dernier Conseil d'Ecole de l'année 2019-2020, et suite à la fermeture temporaire de la classe de Castelnau RB pour des problèmes de sécurité sur le bâtiment, il a été décidé de reconduire l'ensemble des classes sur le site de Madiran à la rentrée 2020-2021.

A la fin de l'été, Mme le Maire de Castelnau nous a fait part d'une salle (indépendante de l'école) qui pourrait permettre à une classe de rouvrir à Castelnau.

La Communauté de Communes Adour Madiran a réuni les Maires du RPI (Castelnau absent) ainsi que l'inspection académique (MM. AUMAGE et COIGNUS). Puis, le sujet a été également évoqué en réunion des Maires le 15 septembre (Castelnau absent lors de ce point).

M. AUMAGE (Directeur académique des services de l'éducation nationale - DASEN) a émis un avis défavorable pour l'ouverture d'une classe qui ne serait pas située dans l'enceinte même de l'école, sachant qu'il n'a pas été concerté au moment des travaux.

La Communauté de Communes et l'inspection d'académique ont demandé aux élus des communes du RPI de se prononcer sur le devenir du RPI déconcentré entre Castelnau et Madiran.

Après avoir rencontré Mme le Maire de Castelnau et son adjoint, et analysé les différents points positifs et négatifs de la situation, le Conseil Municipal, dans l'intérêt des enfants du Madiranais, de leurs apprentissages et de leur sécurité et dans un souci de maintien de la vie dans nos communes rurales, notamment Castelnau et Madiran, souhaite que les classes soient maintenues sur les deux sites, tant que les effectifs le permettent.

Aussi, comme l'a proposé Mme le Maire de Castelnau, le Conseil Municipal pense qu'il sera judicieux de réfléchir à l'évolution du RPI déconcentré dans les années futures, en concertation avec l'ensemble des Maires du RPI, afin de préserver la présence d'une école dans le Madiranais.

Le Bleuet de France

La Symbolique du Bleuet de France

Le Bleuet de France est le symbole officiel du lien étroit entre la nation française et ceux qui l'ont servie ou la servent encore. C'est la fleur française du souvenir, arborée lors des commémorations nationales du 8 mai et 11 novembre.

Ce bleuet rappelle à la fois, la fleur des champs, le drapeau français et le surnom des jeunes soldats appelés à servir la France au cours de la Grande Guerre. *Le Bleuet de France* est créé dès la fin de la première guerre mondiale à l'Institution Nationale des Invalides. Reconnu d'utilité publique, *Le Bleuet de France* est alors autorisé dès 1934 à collecter des fonds sur la voie publique chaque 11 novembre, puis après la seconde guerre mondiale, chaque 8 mai.

Une Mission de Solidarité

Le Bleuet de France soutient au plus près de leurs besoins les combattants d'hier et d'aujourd'hui, les victimes de guerre et les victimes d'actes de terrorisme. Chaque année, plusieurs centaines de milliers d'euros sont consacrés aux aides accordées aux pupilles de la nation, à la solidarité avec les soldats blessés en opérations extérieures, au maintien à domicile des ressortissants les plus âgés en situation de dépendance et l'amélioration des conditions de séjour des anciens combattants dans les maisons de retraite labellisées Bleuet de France.

Une Mission Mémoire

Le Bleuet de France soutient des projets valorisant l'histoire et la mémoire des conflits contemporains, afin de promouvoir les valeurs citoyennes françaises. Grâce aux dons, il finance de nombreux projets et nombreuses manifestations à caractère culturel et pédagogique.

Nous vous invitons à soutenir *Le Bleuet de France* en envoyant vos dons à

ONAC,
3 rue des Ursulines,
65017 TARBES Cedex 9

(chèque à l'ordre de 'l'Agent Comptable Principal de l'ONACVG').

Nous vous en remercions par avance.



*Le Maire et le Conseil Municipal
vous invitent à la commémoration de
l'Armistice 1918 qui aura lieu
le mercredi 11 novembre 2020 à 11h00
au Monument aux Morts*

NB La Cérémonie se déroulera en conformité avec les règles sanitaires en vigueur à ce moment-là.

(voir www.saint-lanne.fr pour les dernières informations)

Le Carnet de Saint-Lanne

État civil

Naissance :

- Bienvenue à Miya, née le 3 septembre 2020, et félicitations aux parents, Laura LERAULT et Adrien DIAS (route de Viella)

Décès :

- René Émile Jean SANTACREU le 13 septembre 2020 à l'âge de 87 ans.
- Arlette Lucienne Andrée SANTACREU née DUFRECHE le 12 août 2020 à l'âge de 81 ans.
- Odette Madeleine REY-VIGNAU née TUFFREAU, le 20 janvier 2020 à l'âge de 95 ans.

Les Nouveaux Saint-Lannais

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants de Saint-Lanne :

- Julie BATARD, Julien et leur fils au 361 route de Cannel
- Christine HAVET et Frédéric DELMOTTE au 221 chemin de Guillan
- Ana GONÇALVES à l'appartement N° 1 de l'Ancienne Mairie
- Sylvie DUBUC à l'appartement N° 2 de l'Ancienne Mairie
- Géraldine CHALAN et Stéphan BONNETON au 1202 route de Viella

Quelques Rappels

Redevance des Ordures Ménagères Incitatives (REOMI)

Prélèvement mensuel ou en une fois :

La Communauté de Communes rappelle que vous avez la possibilité de régler votre facture par prélèvement mensuel ou par prélèvement en une fois. Cela permet d'échelonner cette dépense et d'éviter un oubli et des pénalités.

Pour cela, vous devez retourner un Relevé d'identité bancaire et un « mandat de prélèvement » que vous trouverez sur le site internet de la com-com ou en les contactant.

Vous pouvez faire cette démarche dès à présent pour un début de prélèvement en 2021.

Les Poubelles Jaunes

Nous vous avons annoncé en fin de l'année dernière que des poubelles jaunes à roulettes seraient distribuées aux ménages qui n'en disposent pas actuellement (principalement les ménages d'une ou deux personnes).

L'état d'urgence lié au COVID a retardé la distribution de nouvelles poubelles. La Communauté de Communes Adour Madiran ne peut, pour l'instant, nous donner une indication sur la date de distribution.

Nous vous rappelons qu'en attendant, les ménages non dotés de bacs jaunes à roulettes peuvent se servir soit des caissettes jaunes distribuées il y a une quinzaine d'années, soit utiliser une poubelle non-conforme. Dans ce dernier cas, la poubelle doit porter l'autocollant spécial « Emballages » disponible sur demande à la Mairie.

Location du Foyer

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la location du foyer municipal n'est possible que pour une manifestation de moins de 30 personnes.

Le port du masque est obligatoire (sauf lors du repas). Il est interdit d'avoir un bar ainsi qu'une piste de danse.

Il devient donc très compliqué de mettre le foyer à disposition. Nous vous conseillons donc de reporter au maximum les rassemblements non indispensables pendant cette période. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Les associations communales qui souhaiteraient organiser une réunion peuvent le faire, dans la limite de 30 personnes, en respectant la réglementation alors en vigueur. La réunion se tiendra au foyer afin de respecter la distanciation sociale.

Maison France Services

La Maison de services au public (MSAP) a été labellisée par l'Etat et devient un espace France Services. C'est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés par des agents-médiateurs dans leurs démarches administratives sur de nombreuses thématiques : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.

Sur les trois espaces labellisés du territoire (Maubourguet, Vic et Rabastens), 6 opérateurs (La Poste, Pôle emploi, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, Caisse Nationale Assurance Vieillesse, Caisse Nationale d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole) et 3 administrations partenaires (Intérieur, Impôts et Justice) garantissent une offre de services et d'accompagnement. Au-delà de ces 9 partenaires, d'autres services publics sont aussi localement présents dans les espaces France Services.

Maubourguet

- 05 62 96 07 93
- msap-maubourguet@adour-madiran.fr
- Centre culturel Jean Glavany, 65700 Maubourguet

Horaires d'ouverture :

- > Le lundi de 14h00 à 18h00
- > Le mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00
- > Le mercredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
- > Le jeudi de 14h00 à 18h00
- > Le vendredi 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.

Rabastens

- 05 62 96 54 51
- msap-rabastens@adour-madiran.fr
- 16 place centrale, 65140 Rabastens de Bigorre

Horaires d'ouverture :

- > Du lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00
- > Les Mardi et Jeudi de 13h30 à 17h00

Vic-en-Bigorre

- 06 08 86 42 99
- msap@adour-madiran.fr
- 2 avenue Jacques Fourcade, 65 500 Vic-en-Bigorre

Horaires d'ouverture

- > Les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
- > Le mercredi de 8h30 à 12h30
- > Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Entretien des Réseaux et des Voies

Le Conseil Municipal vous rappelle que la taille des haies et arbres en aplomb du domaine privé est obligatoire pour dégager les réseaux électriques, téléphoniques, d'eau potable et permettre un accès aisé à ces réseaux ainsi qu'aux voies privées et publiques. Merci d'y veiller.

Contacts Utiles

Si vous avez des problèmes de réseaux, veuillez contacter directement :

- Téléphone fixe, internet, mobile : voir le numéro sur votre facture selon votre opérateur
- VEOLIA (eau potable) au 05 61 80 09 02
- ENEDIS (électricité) au 09 72 67 50 65
- Mairie : 05 62 31 70 43 (mardi de 9h à 12h)
06 42 92 92 98
- Médiathèque de Maubourguet 05 62 96 49 08
- Office de Tourisme de Maubourguet : 05 62 96 39 09
- Maison de France Services Maubourguet : 05 62 96 07 93
- La Communauté de Communes
Adour Madiran (CCAM) : 05 62 31 68 84
- CCAM – Service des Ordures Ménagères 05 62 96 72 80
- Déchetterie de Maubourguet : 05 62 36 14 38
- Aide à Domicile (ADMR) : 05 62 96 36 75
- Gendarmerie : 17
- Pompiers : 18
- SAMU : 15

Nous vous rappelons que de nombreuses compétences sont désormais gérées par la CCAM.

Vous recevez régulièrement un bulletin d'information et vous avez la possibilité de vous inscrire auprès de la CCAM pour recevoir, plus régulièrement une newsletter.

N'hésitez pas à consulter régulièrement l'actualité communautaire sur le site internet www.adour-madiran.fr

Les Associations

Le Comité des Fêtes



Bonjour,

Déjà six mois que notre association a été stoppée net en pleine préparation du concours de pêche, arrêtée pour cause de pandémie.

Le confinement et les gestes barrières nous ont quelque peu obligés à vivre autrement.

Nous espérons que vous vous portez bien.

Nous avons hâte de vous retrouver pour de nouvelles manifestations, en espérant que le virus sera derrière nous.

Restez prudent, prenez soin de vous.

Le comité des fêtes.

AUTOUR DU SAGET



L'année 2020 devait être consacrée, suite à notre assemblée générale, aux questions de l'eau sur le territoire et au robinet. La marche annuelle a bien eu lieu, mais nous n'avons pu mener aucune initiative au regard des impératifs administratifs préfectoraux et des obligations de protection des personnes face à la Covid - 19.

Nous comptons tenir cependant notre assemblée générale d'ici la fin de l'année et poser des activités sur 2021.

Nous regrettons cependant, alors que nous avons déposé les demandes de subventions dans les règles, et le calendrier imposé, que celles-ci en raison de la crise sanitaire furent changées en mai. Les subventions attribuées aux associations devenant alors des subventions aux activités de celles-ci.

Nous espérons que la vie des associations, dont la nôtre, et la vie quotidienne de chacun et chacune redémarrent normalement.

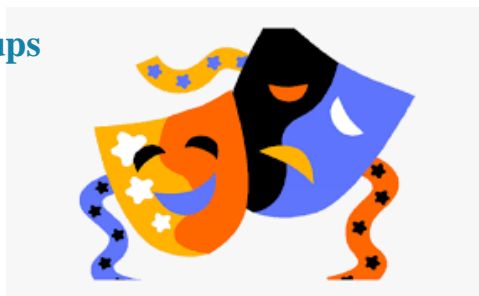
Bonne santé à toutes et à tous.

Robert DELLERUE Alain DUTILH

CONTACT/ 05 62 35 45 33

Une nouvelle association à Saint-Lanne :

Les Trois Coups



Association Loi 1901

L'Association a pour but de faire découvrir et rendre accessible la pratique du théâtre en amateur.

L'Association a vocation de mettre en place une démarche de développement d'un théâtre de proximité de qualité. Et sera particulièrement attachée à partager le plaisir de jouer, et le besoin des comédien-nes et/ou troupes amateurs de se perfectionner dans les diverses techniques théâtrales.

Considérant que l'accès à la culture est un Droit Universel, tel que définit dans la Déclaration des Droits Culturels (Fribourg 2007), l'Association Les 3 Coups favorisera l'expression des arts et de la citoyenneté, à travers l'exploration de toute la palette d'activités liées au spectacle vivant et à la création.

Des partenariats seront envisagés, des stages, des rencontres avec des professionnels, et la recherche d'outils pour analyser la pratique seront essentiels. Des projets pourront voir le jour, et mèneront de fait, à la rencontre avec le public.

Les notions d'ouverture et de liberté seront dominantes et l'Association veillera à créer du lien ainsi que des passerelles entre les diverses activités culturelles du territoire.

Genèse du Projet Initial :

L'association dont le siège social est basé à Saint-Lanne dans les Hautes-Pyrénées, est tout juste en train de voir le jour. Elle a été créée récemment par trois grands amoureux du théâtre : Corinne CIBIN, Laurent JUNCA et Aline FISCHER, dans un contexte délicat de crise sanitaire. Comme ils ne pouvaient résolument pas mettre leur activité-passion en dormance, les fondateurs ont choisi de travailler une pièce dès la sortie du confinement (mai 2020).

Partant du constat qu'il n'existait pas encore à ce jour d'association de théâtre au sein de la commune de Saint-Lanne, il parut rapidement évident de proposer à la Mairie de s'associer au projet. Ainsi, une salle sera mise à la disposition de l'Association Les Trois Coups, permettant aux comédiens de répéter et aboutir leur création. La Municipalité se verra alors en remerciement, offrir la primeur du futur résultat de ce travail : la première du spectacle sera programmée par la Mairie et le Comité des Fêtes, et se jouera sur la scène de la salle des fêtes du village au cours de l'année 2021.

Aline pour Les Trois Coups (octobre 2020)